

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Le vingt-mars deux mille vingt-cinq à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

**Présents** : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Alexandra MARGUERITE, M. Pascal VAUZELLE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Didier VAUCHEL, Mme Audrey MAZUREK, M. Abdel BABACI, Mme Rolande REBYFFE, M. Arnaud DUBOIS, Mme Marina LOOS, M. Nicolas LHERBIER, Mme Stéphanie LAFINE, M. Thierry JOUE, M. Michel LAVENTURE, Mme Astrid JOUANJEAN, Mme Corinne VASSEUR, M. Albert ALFANDARI, Mme Sophie LEVASSEUR, Mme Christine VISINE, M. Sosario DA CUNHA

**Absents avant donné pouvoir** :

Mme Valérie COLAROSSO pouvoir à Mme Audrey MAZUREK  
M. Priam PUCA pouvoir à Mme Alexandra MARGUERITE  
M. Fabien PIVETTE pouvoir à M. Pascal VAUZELLE  
Mme Ilda FELICIDADE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO  
Mme Sophie MOUQUET pouvoir à Mme Stéphanie LAFINE  
M. Philippe SCHOEFFEL pouvoir à Mme Sophie LEVASSEUR  
Mme Nathalie JULIAT pouvoir à M. Albert ALFANDARI

**Absente** :

Mme Nathalie CHABLE

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas LHERBIER,

**N° 20252003-13 : Construction d'un centre culturel - demande de subvention auprès de l'Etat et du Département du Val d'Oise**

La commune envisage de renforcer son offre culturelle en créant un pôle culturel situé au cœur de la commune, et à proximité immédiate du parc municipal.

La municipalité souhaite créer un nouveau pôle culturel de Champagne sur Oise, au cœur de la commune, et à proximité immédiate du parc municipal.

Ce tiers lieu culturel dédié à la culture et aux associations, accueillera une salle de spectacle événementielle, un pôle associatif, un hall accueil ainsi que des locaux techniques associés. Les trois entités composant le nouveau centre culturel, seront réunis autour d'un patio, modulaire et végétal, fédérateur de l'équipement.

La mise en œuvre de ce pôle culturel et associatif initie la création d'un lieu convivial et chaleureux, dédié à l'expression artistique et propice aux rencontres, à la créativité et à la découverte.

A proximité du parc municipal, le projet se développe en continuité du futur projet d'aménagement « Le parc » comprenant 45 logements collectifs et individuels et une résidence pour personnes âgées de 30 logements. L'accès au futur projet du « parc » se fait par la rue Welwyn qui possèdera une voie privée en son sein.

En fond de parcelle, le long de la rue Engenest, et dans la continuité du projet de logements, se situe l'emprise du futur pôle culturel qui nous concerne.

Ce nouvel équipement dédié à l'accueil des manifestations culturelles s'intégrera au sein du secteur dit « Welwyn » et du projet urbain intergénérationnel prévu qui constituera une nouvelle centralité insérant lieu de partage et de mixité sociale. Dans cet espace le projet du pôle culturel occupera une surface d'environ 2200m<sup>2</sup> dans ce secteur, en prolongement du futur projet immobilier « Le parc » réunissant des logements individuels et collectifs ainsi qu'une résidence pour personnes âgées.

Ce tiers lieu culturel dédié à la culture et aux associations, accueillera :

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

- Une salle de spectacle avec gradins rétractables pour 200 personnes, elle accueillera tous types d'évènements ;
- Des salles modulables proposées pour diverses activités associatives ;
- Un large espace d'accueil et de convivialité desservant l'ensemble du bâtiment où se développeront des pratiques artistiques variées (espaces d'expositions et lieux d'échanges intergénérationnels).

Le montant prévisionnel définitif des travaux s'élève à 4 340 331.31 € HT. Il convient d'ajouter à cette estimation les montants des honoraires de maîtrise d'œuvre comprenant l'enveloppe des missions complémentaires des travaux estimés à 686 971.79 € HT soit 824 366.15 € TTC.

### **Demandes de subvention : plan de financement**

Afin de pouvoir supporter les coûts de construction du centre culturel et de solliciter les différents partenaires financiers possibles il est nécessaire de définir le plan de financement de l'opération.

Il est proposé de solliciter la Région Ile de France, le Département du Val d'Oise et l'Etat au titre de la DSIL pour le financement de l'opération.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES				
			Dispositif	Dépense subventionnable	Taux/projet	Prévisionnel
Etude maîtrise d'Œuvre	686 972,72 €	Etat (DSIL)	DSIL 2025 - Cat.Ia réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	2 000 000,00	27,00 %	1 400 000,00 €
Autres études préparatoires	130 978,21 €	Région Ile de France	Contrat d'Aménagement Régional	2 000 000,00 €	17,36 %	900 000,00 €
CSPS	9 990,00 €	Département du Val d'Oise	Fond Val d'Oise Culturel	5 000 000,00 €	14,46 %	750 000,00 €
Contrôleur technique	17 049,00 €					
Travaux	4 340 331,31 €	Sous total subventions			58,82 %	3 050 000,00 €
		Autofinancement			41,18 %	2 135 321,24 €
TOTAL HT	5 185 321,24 €	TOTAL HT				5 185 321,24 €

\*\*\*

**Vu le** Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

**Vu le** Code de la Commande Publique et notamment les articles R. 2432-7 et R. 2194-1,

**Vu** la délibération n° 20241306-35 relative au choix de l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre culturel,

**Vu** le marché de maîtrise d'œuvre n°2023-011 pour les travaux de construction d'un pôle culturel à Champagne sur Oise,

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances du 11 mars 2025,

**Considérant** que le montant des travaux de construction du Centre Culturel retenu et le plan de financement proposé.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-2195.01343-2025.0321-20252003DEL

**Considérant** qu'il convient de solliciter une demande de financement auprès de la préfecture du Val d'Oise au titre de la DSIL,

**Considérant** qu'il convient de solliciter une demande de financement auprès du Département du Val d'Oise au titre du Fonds Culturel,

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (21 voix pour dont 5 pouvoirs et 7 abstentions : Madame VASSEUR, Madame LEVASSEUR et son pouvoir, M. ALFANDARI et son pouvoir, Madame VISINE et Monsieur DA CUNHA),**

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES				
			Dispositif	Dépense subventionnable	Taux/projet	Prévisionnel
Etude maîtrise d'Œuvre	686 972,72 €	Etat (DSIL)	DSIL 2025 - Cat.la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants	2 000 000,00	27,00 %	1 400 000,00 €
Autres études préparatoires	130 978,21 €	Région Ile de France	Contrat d'Aménagement Régional	2 000 000,00 €	17,36 %	900 000,00 €
CSPS	9 990,00 €	Département du Val d'Oise	Fond Val d'Oise Culturel	5 000 000,00 €	14,46 %	750 000,00 €
Contrôleur technique	17 049,00 €					
Travaux	4 340 331,31 €	Sous total subventions			58,82 %	3 050 000,00 €
		Autofinancement			41,18 %	2 135 321,24 €
TOTAL HT	5 185 321,24 €	TOTAL HT				5 185 321,24 €

**DECIDE** de solliciter une subvention au meilleur taux auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

**DIT** que la commune de Champagne-sur-Oise s'engage à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

**DECIDE** de solliciter une subvention au meilleur taux auprès du Département du Val d'Oise au meilleur taux,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme  
Champagne sur Oise, le 21 mars 2025

Le Maire,  
Stéphane CHATELAIN



Date de convocation : 14/03/2025

Nombre de membres :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

Dont Pouvoirs : 5

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication »*

REÇU EN PRÉFECTURE

le 24/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219501343-20250321-20252003DEL